

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 18 juillet 2024 à 20 h 30

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Absents excusés : 4

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, GROSSI Martine, KOELL Anne, BECMEUR François, CHRIST Philippe, DEPRESLES Arnaud, ROHFRICTSCH Gérard et SCHWEITZER Eric

Absents excusés : KOERIN Antoine – BROCARD Véronique – BECK Muriel – LETSCH Jonathan

Secrétaire de séance : KUHN Josiane

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 16 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

2) SDEA : rapports annuels sur l'eau potable, l'assainissement et le GEMAPI

Après avoir consulté les rapports annuels 2023 du SDEA, eau potable périmètre Kochersberg-Souffel, assainissement, Grand cycle de l'eau périmètres Souffel et Landgraben, et avoir écouté les explications du maire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- ***Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle – périmètres Kochersberg et Souffel ;***
- ***Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle - périmètre du Bassin de la Souffel ;***
- ***Le rapport annuel 2023 Synthèse locale Grand cycle de l'eau : périmètres Souffel et Landgraben.***

3) Participation de la commune à l'édition du guide vert Michelin « Voie de la 2^e DB, borne Leclerc ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un guide vert concernant la voie de la 2^e DB a été édité et proposé aux communes qui, d'une part participeront à la commémoration du 80^e anniversaire de la libération de novembre 1944 et, d'autre part ont commandé une borne Voie de la 2^e DB, dite borne Leclerc, afin de l'installer dans leur village.

Il propose de soutenir cette action en versant une subvention de 200€ à la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque. L'édition de ce guide a aussi pour objectif d'identifier la commune concernée comme un site touristique à visiter, notre village se trouvant sur le parcours des troupes du général Leclerc en 1944. La Fondation offrira 100 exemplaires de ce guide à la commune de Wiwersheim.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement de cette subvention.

4) Subvention à l'association WIWACES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association WIWACES a organisé l'animation de la fête des aînés du mois de janvier 2024.

Pour cette prestation, il propose de lui allouer une subvention de 200 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

5) Patrimoine communal : devis et demandes de subventions pour la restauration de l'ancien mécanisme de l'horloge UNGERER

Suite à la décision d'acquérir l'ancien mécanisme de l'horloge UNGERER datant de 1867, Monsieur le maire soumet le devis établi par l'entreprise VOEGELE de Strasbourg pour la restauration, la remise en service et en valeur de cette pièce du patrimoine communal.

Le devis s'élève à 26 120 € HT

Après discussion, ***le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour engager les travaux et autorise le maire à solliciter les subventions*** auprès de la CEA dans le cadre du Fonds communal Alsace ainsi qu'auprès de la communauté de communes du Kochersberg au titre du Fonds d'aide pour le « Petit Patrimoine ».

6) Convention entre la commune et la COCOKO pour l'assistance à la gestion et au recouvrement des infrastructures de télécommunication et le contrôle des redevances dues par les opérateurs

Adhésion à l'assistance mutualisée par la communauté de communes Kochersberg Ackerland pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire des communes adhérentes.

Monsieur le Maire expose :

- Les études menées tant au niveau local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.
- Au vu de la complexité des sujets précités et des enjeux et nécessités de recherche d'efficience grâce à des actions à l'échelle de notre communauté de communes, celle-ci propose une assistance mutualisée pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes, actions qui vont permettre de pouvoir maîtriser les occupations de leur domaine public ou privé par des opérateurs télécom, contrôler et récupérer les montants de redevances dues par ces opérateurs qui les occupent.

Tenant compte des éléments précités

Dans son rôle institutionnel aux services de ses communes, la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux communes pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur leurs territoires, reposant sur les principes suivants :

- Les communes pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion pour cette mission. Dans un premier temps l'adhésion est prévue pour 3 ans ;

- Cette adhésion impliquera la signature d'une convention-type entre la communauté de communes et chaque commune adhérente, retraçant les engagements réciproques ;
- Le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par notre communauté de communes pour les actions d'assistance à la maîtrise des équipements et réseaux télécom occupant le domaine public ou privé des communes, dont la récupération des redevances dues aux communes par les opérateurs, et reposera sur les modalités financières suivantes :

Chaque commune s'engage à reverser au Syndicat, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ces missions, une contribution à hauteur de 40% en première année et de 20% pour les années suivantes, des sommes récupérées

- en plus des redevances télécom éventuellement déjà perçues par la commune l'année précédant la signature de la présente convention ;
- au titre des indemnités dues par les opérateurs télécom, pour les périodes d'occupation irrégulières du domaine public ou privé de la commune constatées au cours des cinq années précédant l'année de signature de la présente convention et des trois années de durée de celle-ci.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

Article 1 : accepte que la commune de Wipersheim adhère à la mission mutualisée proposée par la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire de cette commune

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention à passer avec la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Article 3 : précise que les éléments précités seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de notre collectivité dès l'année 2024 et pour les années suivantes.

Adopté à l'unanimité

7) Personnel communal : mise à jour du RIFSEEP pour les agents de la commune de Wipersheim (régime indemnitaire)

Le conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire

VU

- le code général des collectivités locales ;
- le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 712-1, L 714-4 et suivants ;
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 86 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- le décret n° 2000-997 du 26 août 2010 relatif au régime des primes et indemnités de agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
-

VU l'avis favorable du Comité Social territorial en date du 29 mai 2024

Considérant qu'il y a lieu de réviser le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel institué par délibération du 7 janvier 2019, à *minima* tous les 4 ans.

Le Maire informe l'assemblée :

Le RISEEP est versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et désormais aussi aux agents contractuels de la fonction publique.

Les vacataires et les agents contractuels de droit privé (apprentis, CAE...) ne peuvent pas bénéficier du RIFSEEP.

Le RIFSEEP est composé de l'IFSE (Indemnité de fonction, sujétions et expertise) versé mensuellement et du CIA (complément indemnitaire annuel).

Après ces explications, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de modifier l'IFSE ainsi que le CIA ;
- d'abroger la délibération du 7 janvier 2019 à compter de la prise d'effet de la présente délibération fixées au 1^{er} septembre 2024 ;
- de tenir à jour la présente délibération en cas d'évolutions règlementaires ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des nouvelles dispositions ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à moduler l'IFSE au vu de l'indisponibilité physique des agents et autres périodes de congés ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à moduler le CIA en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents ;
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime

8) Rue de l'Avoine – Travaux d'aménagement de voirie

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de l'Avoine, il y a lieu, dans un premier temps, de construire un mur de soutènement le long de cette voirie du côté gauche et de restaurer un mur en grès longeant partiellement cette rue.

Après discussion, **le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux** pour un montant de 47 178,12 € HT, qui seront réalisés par l'entreprise de gros œuvre MARIC & fils de Quatzenheim.

Le conseil municipal charge le maire d'introduire une demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds communal d'Alsace pour ce début d'aménagement

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Le maire

La secrétaire de séance

Roland MICHEL

Josiane KUHN